

CORBEL, Christophe (ARS-CVL/DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE/DEPA

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé: lundi 26 avril 2021 10:17
À: 'yanick.durand@loir-et-cher.gouv.fr'
Cc: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD41-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: TR: AEU_41_2020_49_DROUE - SNV AEU
Pièces jointes: 2020-41-avis ARS abattoir DROUE.pdf

Monsieur,

Vous m'avez transmis pour avis le 08/04/2021, le dossier complémentaire concernant l'agrandissement de l'abattoir SNV Servais basé à DROUE.

Par courrier du 18/09/2020, l'ARS-CVL a émis un avis défavorable sur ce dossier en raison du problème d'approvisionnement d'alimentation en eau potable de l'entreprise en quantité suffisante sans priver la commune d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Ce nouveau dossier (p.63 de la PJ4 EI SNV) présente les solutions envisagées par l'abattoir pour permettre un approvisionnement suffisant de ses futurs besoins en eau (500 m3/j, soit une augmentation de 188 m3/j par rapport à la consommation actuelle).

Le pétitionnaire, après échange avec la collectivité et la DD-ARS 41, propose d'améliorer ses équipements de lavage et ses processus de recirculation de l'eau. De plus, il prévoit l'installation d'une cuve tampon d'eau potable de 200 m3 afin de lisser les demandes en eau sur le site.

Par ailleurs la collectivité de Droué projette une interconnexion avec le SIVOM de Mondoubleau/Cormenon, en principe pour fin 2021, permettant de sécuriser l'alimentation en eau de la commune et par conséquent de l'abattoir.

En conclusion, l'étude d'impact sanitaire est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations. J'émetts un avis favorable au dossier tel que présenté, sous réserve de la mise en œuvre de l'ensemble des engagements et des travaux présentés.



Judicaël LAPORTE

Responsable du département Veille et sécurité sanitaires
Direction de la Santé Publique et Environnementale

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

De : Robot Anae - DGALN/DEB [<mailto:robot-anae.cssso@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : jeudi 8 avril 2021 15:36

À : ARS-CVL-DD41-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT

Objet : AEU_41_2020_49_DROUE - SNV AEU

Bonjour,

Ce message transmis par l'application ANAE est une saisine dans le cadre du projet DROUE - SNV AEU soumis à autorisation environnementale et dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Liens vers les ressources à télécharger :

Référence ANAE du dossier : AEU_41_2020_49_DROUE - SNV AEU

En cliquant sur ce lien vous accéderez au dossier: [Lien Dossier AEU](#)

Éléments précisant les retours attendus par le service coordonnateur :

Échéance calendaire pour la remise de votre analyse : **23/04/2021**

Votre analyse de ce dossier devra être remise par un téléversement effectué à partir de l'interface d'ANAE dédiée au dépôt des réponses.

Formats acceptés : ODT ou PDF (scan de l'avis signé)

Rappel de contexte et de procédure : Suite à la consultation des services sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 28 juil. 2020 par SNV pour le projet DROUE - SNV AEU et à l'examen du dossier par DDCSPP IIC 41 , le dossier a été jugé non recevable le 20 octobre 2020 et une demande de compléments a été adressée à l'exploitant. Vous avez souhaité être de nouveau consultés sur les compléments afin de donner un AVIS ou une CONTRIBUTION sur la régularité du dossier. Le dossier complété a été déposé dans mes services le 06/04/2021 et je sollicite à nouveau votre service sur les compléments produits, accessibles à partir des liens fournis au début du présent message. Ainsi, je vous saurai gré de bien vouloir rendre un AVIS CONCLUSIF ou une CONTRIBUTION CONCLUSIVE directement exploitable, selon l'échéance calendaire définie ci-dessus, indiquant : - si les éléments apportés en compléments par le pétitionnaire sont de nature à répondre à vos interrogations ; - si possible vos propositions de prescriptions que vous pourrez compléter le cas échéant dans le cadre de la consultation en phase de préparation de la décision. Si le projet s'avérait incompatible avec la préservation des intérêts que les procédures visent à protéger, il est nécessaire d'en alerter le service coordonnateur dès que possible, avec indication dans votre avis des éléments motivant en droit et en fait la proposition de rejet de la demande sous forme de considérant intégrables directement dans l'arrêté préfectoral de rejet. Je vous remercie de déposer votre réponse selon les modalités précisées dans l'en-tête de ce message. Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter yanick.durand@loir-et-cher.gouv.fr par mail yanick.durand@loir-et-cher.gouv.fr ou au 02 54 90 97 91 ou au 07 72 32 37 48. Merci de ne pas répondre à ce message, l'adresse utilisée pour le transmettre n'est pas faite pour recevoir du courrier. Cordialement, Y DURAND

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !